



SNEP Wallis-et-Futuna

Courriel à Wallis : <thierry.besserve@gmail.com>

Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna

BP 605 Mata 'Utu 98 600 Wallis

Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>

Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CTS du jeudi 7 novembre 2013

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M. Bernard Zier, vice-recteur

M. David Peil, secrétaire général

M^{me} Laurence Lannaud, chef des ressources humaines

Assistés de

M. Bertrand Roudaire, directeur du second degré

Membres du CTS, représentants des personnels

M^{me} Catherine Courcaud (FSU), suppléante

M. Régis Million-Rousseau (FSU), suppléant

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire

M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

Experts désignés par l'administration

M. Serge Cipres, principal du collège de Lano

M^{me} Laurence Marais, médecin scolaire

Début de la réunion à 14h10.

I) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CTS PRÉCÉDENT

Le procès verbal du CTS du 31 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Les représentants du personnel proposent que l'ordre du jour commence par les questions diverses. Proposition acceptée par le vice-recteur qui, selon les règles de l'alternance, débute par les questions diverses de Pluriel.

II-A) QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL (90 minutes)

1- Lors de la nomination des personnels pour la rentrée 2014, il semble qu'un enseignant de mathématiques n'ait pas été nommé. Comment se fait-il que ce poste n'ait pas été « mis au mouvement » ?

Réponse du vice-recteur. Le mouvement est prévisionnel et effectué assez tôt dans l'année sur des prévisions d'effectifs mais dans le cas de classes sans élèves, les enseignants ne sont pas recrutés (par exemple en biotechnologie à Futuna).

Il faudra près d'un quart d'heure au vice-rectorat pour trouver l'explication de l'absence de recrutement d'un poste de mathématiques. Les trois départs du lycée sont remplacés par un agrégé, un certifié et une stagiaire ; le départ de l'agrégé de Te'esi est remplacé par le contractuel cédéisé (loi Sauvadet de 2012) de Malae, qui n'est actuellement pas sur un poste mais sur un BMP, qui sera donc occupé par un contractuel à la rentrée.

Le comité profite de cette question pour étudier l'ensemble du mouvement 2014. Le poste d'espagnol d'un cédéisé qui vient de quitter le Territoire n'est pas considéré comme vacant et sera occupé par un contractuel. Le poste de musique de Sisia sera occupé par une contractuelle. À la proposition, par le SNES, d'une candidature d'un enseignant STSM en ST2S, le vice-recteur répond que le poste à pourvoir est en LGT et non en LP et qu'il n'est pas possible de faire venir une personne de l'extérieur pour une année puisque le poste de ST2S, s'il n'était pas pourvu cette année, sera remis au mouvement l'an prochain et occupé provisoirement par un contractuel local. Le vice-recteur soulève le problème du recrutement dans les COM pour des postes rares que les régions mettent en place pour valoriser leur territoire ; il faudrait aussi garantir le retour dans l'académie d'origine pour ces postes rares.

Il reste donc à pourvoir le poste de STSS et de lettres-histoire (oublié par le ministère, nous dit-on) au lycée, de couture floue et de lettres classiques (poste refusé) à Lano.

2- *Comment expliquer que les postes actuellement occupés par des contractuels non cédés ne soient pas pourvus en personnel titulaire alors qu'il y avait des demandes ?*

Réponse du vice-recteur. L'administration leur propose un CDD d'une durée de cinq ans pour préparer un concours (interne ou externe) sous réserve qu'ils bénéficient d'une inspection et d'un tuteur, et qu'ils aient les diplômes requis.

3- *Que va-t-il se passer pour les postes non pourvus ?*

Réponse de la chef des ressources humaines qui précise qu'elle demandera au ministère la publication de ces quatre postes. Ils seront occupés par des contractuels locaux s'ils ne sont pas pourvus par des titulaires.

4- *Comment se fait-il que des sections avec des référentiels différents soient regroupés lors de l'enseignement général au lycée agricole ?*

Réponse du vice-recteur. Le MÈN n'est pas responsable de l'insuffisance de dotation du ministère de l'Agriculture mais il confie qu'il reverra la situation, difficilement gérable pour l'enseignant.

5- *Où en est le savoir-nager ?*

Réponse du vice-recteur. La Jeunesse et sports a abandonné le projet de piscine. Le vice-recteur propose de faire soit comme à Futuna et d'utiliser une piscine naturelle, soit comme à Mayotte et d'utiliser la piscine privée d'un hôtel. Tout le monde reconnaît que le savoir-nager est obligatoire et déplore l'absence d'infrastructures.

6- *Les inspections ?*

Réponse du vice-recteur. Il nous apprend que le rapport de l'IGEN Chudeau préconise que les vice-rectorats de NC et de W&F se concertent afin d'accentuer la présence des IA sur le Territoire. Un planning annuel sera élaboré. Pour que Futuna bénéficie des inspections, il précise que le billet aller sera Nouméa-Futuna. « On vous informera de l'avancement des travaux. »

7- *Un bilan de l'utilisation de l'informatique libre a-t-il été fait comme indiqué dans un précédent CTS ?*

Réponse du secrétaire général. Les logiciels sont ceux imposés par le ministère. Le directeur de l'enseignement secondaire précise que certaines applications de bureautique sont libres. Le secrétaire général nous apprend que les écoles et collège bénéficieront, à la rentrée 2014, d'un abonnement à l'encyclopédie *Universalis Junior* en ligne tandis que le lycée aura *Universalis Adultes*.

8- *Une feuille demandant les compétences spécifiques des nouveaux arrivants a-t-elle été fournie pour l'année 2014 ? Un document permettant de connaître les personnes à contacter en métropole en cas d'accident a-t-il été rempli par l'ensemble des personnels du territoire ?*

Réponse de la chef des ressources humaines. C'est en cours et se sera fait à la prochaine rentrée.

II-B) QUESTIONS DIVERSES DE LA FSU (90 minutes)

1) LES ÉLÈVES

1a) *Le problème d'obtention d'un identifiant pour les élèves du Territoire est-il résolu ? Sera-t-il enfin possible, dès la prochaine rentrée, de suivre le devenir des cohortes entrant en sixième ou en formation post-bac ?*

Réponse du secrétaire général. On y travaille avec le responsable informatique du VR. La demande d'autorisation au MÈN en NC (pour le logiciel *Siècle*) devrait permettre au vice-rectorat de W&F d'attribuer un identifiant et de suivre les cohortes dès la rentrée 2014.

1b) *Est-il prévu, comme dans d'autres académies et comme le souhaite la récente circulaire ministérielle, que le vice-rectorat organise une manifestation afin que « l'affichage de la Charte de la laïcité à l'École dans les locaux scolaires revête un caractère solennel et constitue un moment fort dans la vie des écoles et des établissements » ?*

Le vice-recteur répond par la spécificité du Territoire. Le SNES explique que cette demande ne concerne, bien sûr, que le secondaire et que, puisque des images pieuses sont affichées dans la plupart des vies scolaires des EPNE laïcs et républicains du Territoire, il ne comprend pas ce qui empêche que l'affiche de la Charte de la laïcité soit aussi présentée au public comme le demande la circulaire ministérielle de septembre 2013.

1c) *Quelle sera la politique du vice-rectorat pour les demandes de dérogations des élèves de Fiua qui ne veulent pas faire leur seconde à Futuna ?*

Réponse du vice-recteur. Il ne semble pas qu'il y aura des élèves dans ce cas en 2014. Mais si des élèves futuniens faisaient leur seconde à Wallis, il est probable que l'AT refuserait de payer les billets d'avion. Le vice-recteur nous apprend par ailleurs qu'il dotera les collèges de Futuna d'un mini-bus, qui devrait arriver en décembre, afin de transporter les élèves de COP et les lycéens.

1d) *Au CTS du 31 juillet, nous demandions s'il était possible de recruter un spécialiste des troubles du langage. On nous avait répondu que ce dossier était en cours de réflexion avec l'Agence de santé. En fin d'année scolaire, où en sommes-nous ? Les élèves auront-ils un orthophoniste à leur disposition à la prochaine rentrée ?*

Réponse du médecin scolaire et de l'infirmière conseil. Ce sujet est au point mort à l'agence de santé. Le médecin scolaire propose que les enseignants de RASED soient formés et prennent en charge ces élèves.

2) LES ENSEIGNANTS

2a) *Quels sont les postes non pourvus pour la prochaine rentrée scolaire ? Feroient-ils l'objet d'une parution au BO comme ont paru, au BO du 3 octobre 2013, les « vacances de postes » pour la Nouvelle-Calédonie ?*

Cf. Q. 1 Pluriel.

2b) *Il est étonnant que des postes à pourvoir ne soient pas parus au mouvement 2014 (PLC mathématiques, PLC lettres modernes, PLP lettres-anglais, PLP lettres-histoire, etc.). Ces postes étaient-ils bien à pourvoir ? Sont-ils pourvus ? Par qui ? Ont-ils été supprimés (mais ils ne figuraient pas, au CTS du 31 juillet, sur la liste des postes supprimés) ? Enfin, pourquoi la dizaine de postes assurés par des contractuels non-cédés ne paraît-elle pas non plus au mouvement ?*

Cf. Q. 2 Pluriel.

2c) *À quelle période de l'année et dans quelles conditions les enseignants résidents peuvent-ils postuler pour une mutation à l'intérieur du territoire de Wallis-et-Futuna ?*

Réponse du secrétaire général. En juillet 2014, avant la FPMN à Paris, un groupe de travail sera mis en place si nécessaire.

2d) *Pourquoi les journées d'intégration pour les nouveaux arrivants s'effectuent-elles sur quatre samedis matins à Futuna alors que, comme l'autorisent les textes, elles sont assurées sur le temps scolaire à Wallis ?*

Réponse du vice-recteur. Il n'a jamais rien demandé de la sorte à Futuna. Ces journées nécessaires doivent avoir lieu un mercredi plus une autre journée.

2e) *Pourquoi des stages en EPS (course d'orientation) qui seront effectués à Wallis n'ont-ils pas été prévus à Futuna ? Ou mieux, pourquoi ce stage ne se ferait-il pas en même temps que l'AG de l'UNSS en fin d'année, qui réunira tous les enseignants d'EPS du Territoire ?*

Réponse du secrétaire général. Cette année, le stage a été prévu selon les disponibilités du formateur ; pour 2014, on peut en effet envisager la deuxième solution proposée.

2f) *Il est demandé aux professeurs quittant définitivement le territoire de récupérer leur certificat de cessation de paiement auprès du vice-rectorat la semaine précédant leur départ. Comment et quand les professeurs de Futuna peuvent-ils récupérer leurs CCP avant le départ en métropole ?*

Réponse de la chef des ressources humaines. L'envoi par courriel n'est pas possible car seul le document original est valable. Les enseignants de Futuna peuvent passer au vice-rectorat dès leur débarquement à Wallis, les services se rendront disponibles. En cas de problème (transit direct sans long arrêt à Wallis), il ne faut pas hésiter à contacter M. Gazeau ou M^{me} Laurence Lannaud.

2g) *Le mouvement 2014 prévoit un poste en bio-technologie à Futuna. Pourquoi prévoir une nomination dans cette matière à Futuna alors que le besoin n'existe pas et que le poste est déjà pourvu.*

Cf. Q. 1 Pluriel.

Ne serait-il pas plus utile de nommer un deuxième CPE ou un psychologue scolaire ?

Question pas traitée.

De la même manière, ne peut-on envisager un poste de CPE partagé entre le collège de Te'esi et celui de Mala'e, tous deux dépourvus de CPE ?

Réponse du vice-recteur. Il ne prête d'abord pas attention à la question. Le SNES intervient pour demander une réponse à cette question qui est, à certains égards, la plus importante des questions diverses. Le SNES insiste sur la nécessité d'un CPE dans ces deux établissements, qui sont aussi sans secrétaire et dont le chef d'établissement est le seul personnel d'encadrement. Le vice-recteur se rend à nos arguments et demandera au ministère la création de ce poste.

2h) *Les établissements du second degré du Territoire ont reçu une DHG dont la ventilation a déjà été effectuée par les services du vice-rectorat. L'emploi de cette DHG est pourtant l'une des compétences du chef d'établissement, doit être voté par le CA et correspondre au projet d'établissement. Cette répartition pré-établie nie ainsi l'autonomie tant vantée des chefs d'établissement ainsi que le débat démocratique dans les instances consultatives et décisionnaires des établissements.*

Les établissements et leur CA ont-ils la possibilité de refondre leur DHG conformément à leur projet d'établissement ? Cette refonte, modifiant les volumes horaires par discipline, influence obligatoirement les compléments de services

rendus ou donnés. Les établissements peuvent-ils donc organiser comme ils le souhaitent les services rendus ou donnés (afin, par exemple, d'éviter que dans une discipline des enseignants fassent des HSA alors qu'un de leur collègue se voit contraint d'effectuer un complément de service dans un autre établissement) ?

Question pas traitée.

2i) *La circulaire vice-rectorale n° 2013-686 concernant « les modalités pratiques du départ des agents » précise: « Tous les autres frais occasionnés par le voyage, nuitées engagées à l'occasion de transits notamment, même si ceux-ci sont rendus obligatoires du fait des liaisons aériennes, à l'intérieur du territoire (cas des agents en résidence à Futuna transitant par Wallis) ou à l'extérieur (nuitées à Nouméa notamment), ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement spécifique. »*

Peut-on savoir sur quels textes réglementaires se fondent les précisions ci-dessus ?

En effet, le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 cité en référence dans la circulaire ne dit rien sur les frais de nuitées et précise au contraire, dans son article 41, tronqué dans ladite circulaire : « Le congé administratif acquis au terme d'une affectation dans un territoire d'outre-mer ou à Mayotte, au sens des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996 susvisés ou de l'article 35 du décret du 2 mars 1910 susvisé pour les agents qui y demeurent soumis, ouvre droit à la prise en charge des frais de voyage de l'agent et, le cas échéant, de sa famille et à l'indemnité forfaitaire de transport de bagages ou de changement de résidence prévue à l'article 38 du présent décret, vers sa résidence habituelle ou sa résidence administrative d'origine, dès lors qu'elle se situe sur le sol national. »

Réponse du vice-recteur. Dans un premier temps, il convient que le vice-rectorat doit assurer l'intégralité du transport et qu'il ne peut se dégager de ses responsabilités pour économiser 300 €.

Mais le secrétaire général intervient ensuite pour rappeler que ces voyages font suite à des appels d'offres qui obéissent aux règles des marchés publics. Par ailleurs, selon lui, les frais de nuitée sont couverts par l'IFCR. Le SNES répond que le texte parle de « frais de voyage » et non de « frais de changement de résidence », mais pour le secrétaire général, le texte réglementaire est parfaitement clair et ne laisse place à aucun doute.

2i suite) *En outre, il est tout à fait contradictoire qu'il soit à la fois interdit aux personnels de faire des arrêts au retour s'ils le souhaitent (ce qui est pourtant autorisé dans les autres COM) et qu'ils se voient imposés de payer des frais de nuitées indépendantes de leur volonté.*

Par ailleurs, pourquoi certains collègues se sont-ils vus imposés un vol de retour avec nuitée à leurs frais alors que leur trajet est le même que celui, sans nuitée, de leurs collègues (mêmes aéroports de départ -Wallis- et d'arrivée -Paris) ?

Réponse du secrétaire général. Alors que le SNES rappelle que cette différence de traitement est parfaitement injuste, le secrétaire général répond que le personnel qui s'estime lésé doit faire un recours gracieux auprès du vice-rectorat dont la réponse servira pour un recours en contentieux (TA) le cas échéant.

2i fin) *Enfin, le vice-rectorat ne peut-il établir, dès la rentrée de février, une liste de priorité pour les partants fondée sur des critères précis et objectifs (changement d'académie ou non, famille ou célibataire, etc.) pour que toutes les demandes d'inscriptions sur les vols soient instruites équitablement ?*

Réponse de la chef des ressources humaines. Alors que le SNES insiste pour que soit mis fin à l'opacité de l'attribution des vols de départ, la chef des ressources humaines rappelle que les personnes qui s'estiment lésées ne doivent pas hésiter à la rencontrer pour régler ces problèmes. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec Air Calin vendredi 8 novembre et ces problèmes seront évoqués. Le vice-recteur propose que chacun s'organise pour son départ, dans le cadre des vols réservés, mais aucune solution n'est finalement actée pour éviter que ces problèmes ne se retrouvent l'an prochain.

3) LES FINANCES

3a) *Les nombreuses malfaçons des nouveaux bâtiments du collège de Sisia ont entraîné des détériorations (sols qui s'effondrent, infiltrations). Des travaux ont été effectués dans certaines salles mais les problèmes réapparaissent ailleurs !*

Quand y aura-t-il une vraie mise aux normes des bâtiments ? Avec quels financements ?

3b) *Par ailleurs, ces nouveaux bâtiments, type Algeco, entraînent des dépenses énormes en énergie (ventilateurs, climatisation...) car il est impossible de travailler sans climatisation dans ce type de local. Cette année, 1 000 000 de CFP ont été prélevés sur les fonds de réserves du collège pour honorer les factures.*

Comment le collège peut-il faire face, année après année, aux dépenses inhérentes à l'absurdité d'un tel bâti sur notre territoire, projet choisi par notre administration supérieure ? Une aide financière du vice-rectorat pour l'achat de panneaux solaires est-elle envisageable ?

3c) *Nous demandions en juillet si les subventions du vice-rectorat pour les projets pédagogiques seraient versées. Il nous avait été répondu que le vice-rectorat était en attente de « la levée de la réserve ministérielle » et qu'il saurait en août-septembre si cette réserve budgétaire de 10 000 € serait versée. Ce dossier a-t-il avancé depuis le CTS du 31 juillet ?*

Réponses du secrétaire général. Il rappelle que le MÉN n'est pas propriétaire mais attributaire des bâtiments ; leur entretien revient donc à l'administration supérieure. Par ailleurs, cette année, avec la conjonction des mini-jeux, de l'allongement du wharf et du cyclone Evan, tous les crédits ont été absorbés, selon ce que nous affirme le secrétaire général. Enfin, pour ajouter à ces mauvaises nouvelles, les crédits sont, selon lui, non seulement gelés pour 2014 (-6%), mais aussi « surgelés » (c'est le terme officiel, semble-t-il) pour 2015 (-7%). Toutefois, le vice-rectorat a demandé 1,5 million d'euros à l'administration supérieure, sur l'enveloppe 2014 du contrat de développement, pour la sécurité et effectuer des travaux dans les établissements.

Dans tous les cas, il conseille de ne pas faire de travaux quand les bâtiments sont encore sous garantie. Le seul moyen, toujours selon le secrétaire général, d'obtenir des crédits est de monter un projet solide.

RETOUR À L'ORDRE DU JOUR (30 minutes)

III) SERVICE DES ENSEIGNANTS PENDANT LA PÉRIODE DES EXAMENS

Le secrétaire général et le directeur du second degré rappellent brièvement le contenu de la circulaire vice-rectorale envoyée dans les établissements.

Le SNES rappelle que, malgré l'engagement du vice-rectorat de faire connaître la liste des enseignants convoqués aux examens au retour des vacances d'avril, cette liste n'est toujours pas connue pour certaines matières. Le vice-recteur répond que les listes sont communiquées aussi rapidement que possible mais qu'un chef d'établissement n'a pas joué le jeu et a considérablement tardé à faire connaître sa liste. Le vice-recteur n'est pas contre les échanges de service mais ils doivent rester à la marge.

IV) AVANCEMENTS DES CONTRACTUELS

La chef des ressources humaines rappelle que trois contractuels ont été promus (deux au choix, un à l'ancienneté) et le secrétaire général précise les modalités (5/7°).

V) POINT SUR LE MOUVEMENT D'AFFECTATION À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014

Cf. Questions diverses

Le SNES demande que les personnels soient affectés dans leur établissement de nomination (contrairement à ce qui s'est passé l'an passé pour un collègue). Le secrétaire général précise que les compléments de service seront aussi signalés à l'enseignant afin qu'il prenne ses dispositions.

Le SNES s'interroge sur les enseignants résidents sans élèves ou en sous-service important. Le secrétaire général assure que la DHG de l'établissement abonde ce genre poste et que les heures ne sont pas prises en plus sur l'enveloppe horaire. Le vice-recteur précise que ces enseignants devront envisager une reconversion.

VI) PERMANENCES PENDANT LES CONGÉS DE FIN D'ANNÉE

Permanence administrative

Le vice-rectorat sera fermé du vendredi 20 décembre 2013 au lundi 13 janvier 2014.

Permanence cyclonique

Elles sont organisées en interne dans chaque établissement, regroupées par le vice-rectorat et communiquées à l'administration supérieure.

Lever de la séance à 17h30.